Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB02_21-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de mise à disposition la salle Alain Bashung auprès de l'ASDAPA.

L'an deux mil vingt et un,
le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :
Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Madame BOUZAKNOUN (départ à 20h00), Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF et Madame AFFDAL-PUTFIN (installé au point n°1).

Etaient absents :
Monsieur TERRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame CORFMAT.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame BOUZAKNOUN (après 20h00), absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEBIH.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame ROUXEL, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame CROS.

Madame SÉNÉCHAL, absente excusée.

Monsieur VERCOUSTRE, absent.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire de séance.

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB02_21-DE

Le Conseil,

Considérant les demandes d'utilisation de la salle Alain Bashung par l'ASDAPA,

Considérant que ces demandes d'utilisation de la salle interviennent dans le cadre de la distribution de matériels pour les aides à domicile de l'Oise,

Considérant qu'il convient d'en formaliser l'usage par la signature de conventions de mise à disposition occasionnelle,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle Alain Bashung avec l'ASDAPA.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Madame la Responsable de centre de l'ASDAPA, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 05/02/2021
Date de l'affichage : 16/02/2021
N° : 02/21

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :
Publié le :
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Laetitia LHERMITTE

Le Maire

MAIRIE DE MOUY (OISE)

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB02_21-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DE LA SALLE ALAIN BASHUNG

Entre, d'une part,

Le Maire de la commune de MOUY

Place du Docteur Avinin
MAIRIE

Et, d'autre part,

Madame Christine COCHER
Responsable de centre de l'ASDAPA L'aide à domicile
6 rue de la Croix Blanche
60290 MONCHY SAINT ELOI

Il est convenu ce qui suit :

La commune de Mouy met les locaux suivants à la disposition de l'ASDAPA :

DESIGNATION : HALL D'ENTRÉE DE LA SALLE DES FETES ALAIN BASHUNG
ADRESSE : Place Pierre Sémard

Article 1er

La salle Alain Bashung sera utilisée à l'occasion de la distribution de matériels pour les aides à domicile de l'Oise dans le respect des conditions exposées ci-après :

La salle est proposée à titre gracieux à la disposition de l'ASDAPA, qui devra la restituer en l'état.

L'occupation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, des bonnes mœurs et des règles d'hygiène. Le lieu mis à disposition est conforme au règlement de sécurité du 25 juin 1980. Ce texte précise les conditions d'application de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique que les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus de respecter.

ARTICLE 2

L'ASDAPA reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les risques propres à son occupation et aux activités exercées dans la salle mise à disposition.

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 060-216004341-20210216-DELIB02_21-DE

ARTICLE 3

L'ASDAPA reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité affichées sur place, ainsi que les consignes spécifiques et s'engage à les appliquer et les faire appliquer.

- Avoir constaté avec le représentant de la commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens de lutte contre l'incendie, et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

En outre, il s'engage à faire son affaire personnelle de toutes plaintes ou actions en dommages et intérêts de façon à ce que la commune ne soit jamais inquiétée ni recherchée à ce sujet.

ARTICLE 4

DATE(S) D'OCCUPATION :

Les jours et heures d'occupation seront les suivantes :

- Jeudi 28 janvier 2021
- Mercredi 24 février 2021
- Mardi 30 mars 2021
- Mercredi 28 avril 2021
- Jeudi 27 mai 2021
- Mardi 29 juin 2021
- Jeudi 29 juillet 2021
- Lundi 30 août 2021

La salle Alain Bashung sera occupée
de 14h00 à 15h00.

Fait à Mouy,
Le.....

Fait à,
Le.....

MAIRIE DE MOUY
(OISE)

Publié le : 05/11/2025 16:08 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/43668